

# LE COURRIER DU **snalc** CRÉTEIL

Trimestriel

N°98

**AUTOMNE 2022**

ISSN 1256 - 6616

<https://snalc-creteil.fr/>

Sommaire

facebook.com/CRETEIL.SNALC



## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : VOTRE CARTE D'ÉLECTEUR

Adresse de ma boîte professionnelle :

.....

Mot de passe électeur (créé par moi-même) :

.....

Mon identifiant de vote (remis par mon chef d'établissement) :

.....

Ma question défi :

.....

Sa réponse :

.....

- ma boîte professionnelle ne fonctionne pas ?
- j'ai oublié le mot de passe de mon espace électeur ?
- j'ai perdu mon identifiant de vote ?

Je contacte le SNALC : voir page suivante



Carte d'électeur

Harmonisation magique

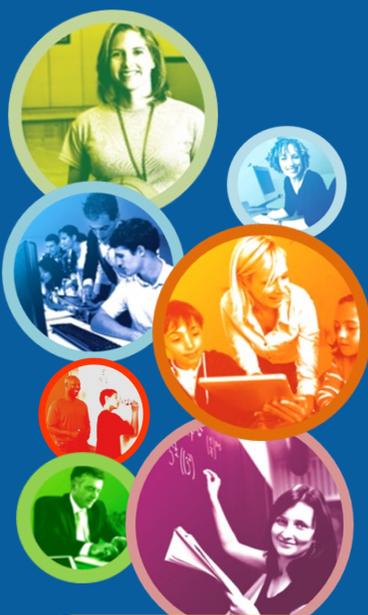
Réflexion à 500 000 €

Contractuels

AESH

CAPA, CAPD, etc.

Élections : modalités



Directeur de publication

Franck MOULS

6, rue de Beaune

45340 BORDEAUX EN GÂTINAIS

Imprimeur

Veoprint

4, rue de Courcelles

75008 PARIS

## HARMONISATION MAGIQUE

Le bac, chef-d'œuvre en péril depuis des décennies, a subi lors de la dernière réforme un coup si violent que plus personne ne pense qu'il y survivra. Non contente de réduire son nombre d'épreuves comme peau de chagrin – une en première, quatre en terminale –, d'en placer certaines (les épreuves de spécialités) à des moments de l'année totalement farfelus, et de donner à la farce du Grand oral un poids de 10 % dans la note finale, il a fallu que les sujets et barèmes de ce qui demeurait relativement sérieux fussent traités cette année avec **une désinvolture qui confine à la caricature**.

En sciences physiques, les sujets furent certes jugés plutôt difficiles, mais notés avec une mansuétude considérée comme excessive par bien des collègues ; en SVT, les avis sont partagés mais il en est globalement de même ; en géopolitique, l'avis majoritaire est du même tonneau ; en espagnol, l'un des sujets fut tout simplement un copié-collé d'une épreuve donnée par le passé !

Mais c'est sans doute en mathématiques que les choses sont les plus tragiques. Les divers sujets proposés, de Pondichéry à la métropole, semblent être des variations peu subtiles autour d'un même modèle, au demeurant peu original, accompagnées d'un barème tellement « bienveillant » que **des élèves très faibles ont pu dépasser la moyenne de façon parfois très significative !**

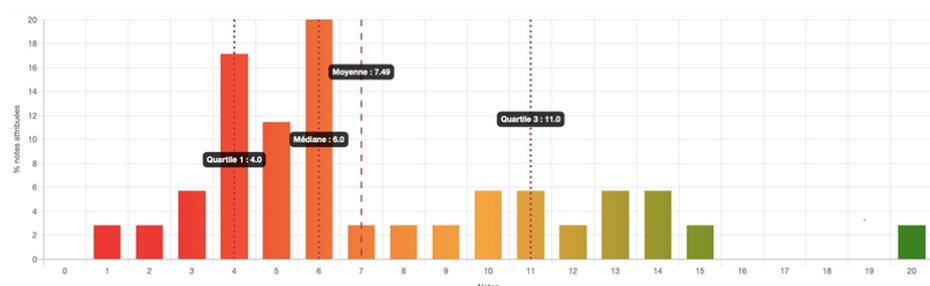
Malgré cela, on a vu des lots de copies obtenir des résultats si bas qu'on se demande comment c'est possible...

Face à un tel constat, il faudrait sans doute se demander si certains lycées n'ont pas fait preuve d'un certain laxisme en termes d'exigence ; ou si laisser aux élèves le choix de leurs spécialités sans prendre en compte leur niveau, ni laisser la possibilité au conseil de classe d'être décisionnaire final, est bien raisonnable.

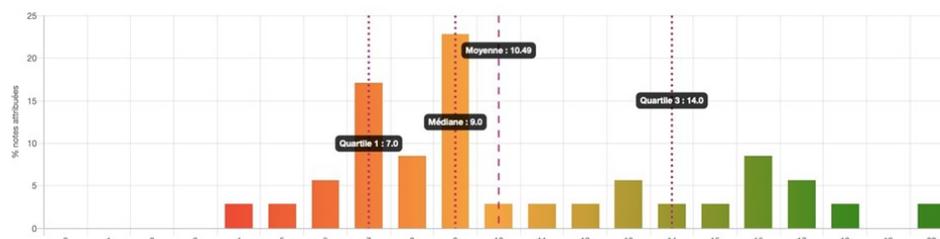
Notre administration, omnisciente par construction, a une explication bien plus commode : certains correcteurs sont trop méchants et leurs notes doivent donc être redressées ! C'est ainsi que **des collègues ont vu leur lot de copies gagner un, deux, voire trois points de moyenne en l'espace d'une nuit...**

Un exemple éloquent, parmi bien d'autres, de cette harmonisation magique (et sans concertation) que nous a transmis un correcteur que nous remercions :

Avant « harmonisation » :



Après « harmonisation » :



On pourrait en rire, et il est vrai que diplômer des élèves ayant un niveau insuffisant est loin d'être une nouveauté, comme en témoignent les statistiques année après année. Et ce que deviennent ces bacheliers inadaptés aux études supérieures ne semble d'ailleurs inquiéter personne !

.../...

## LE SNALC-CRÉTEIL

<https://snalc-creteil.fr/>

### Président

Loïc VATIN

☎ 07 82 95 41 42

✉ snalc.creteil@gmail.com

### Secrétaire académique

Marie-Hélène BURNOUF

☎ 06 84 39 11 29

### Trésorière

Damienne VATIN

BP 629 – 4 rue de Trévise

75421 Paris cedex 09

### Gestion académique

Olivier DURAND

☎ 09 63 65 71 95

✉ snalcdurand@orange.fr

Émilie LOUIS BOUZID

☎ 01 74 50 26 25

✉ louisbouzid.snalc@gmail.com

Alain ERDÉLY

☎ 06 73 74 86 19

✉ alain.erdely@ac-creteil.fr

Aissam KROUNA (P.L.P.)

☎ 06 15 83 07 21

✉ snalc.plp@gmail.com

Franck MOULS (P.E./A.E.S.H.)

☎ 06 42 23 12 63

✉ snalc.mouls@orange.fr

### Contractuels

Safia MEDINI

☎ 06 13 91 62 64

✉ medini.safia@gmail.com

### Référent S1

Ludovic GELLÉ

✉ ludovic.gelle@ac-creteil.fr

## TRAITEMENTS

Dates prévisionnelles  
de versement de nos traitements.

MOIS DE LA PAYE	DATE DE VIREMENT
OCTOBRE	Jeudi 27
NOVEMBRE	Lundi 28
DÉCEMBRE	Mercredi 21
JANVIER	Vendredi 27
FÉVRIER	Vendredi 24
MARS	Mercredi 29
AVRIL	Mercredi 26
MAI	Lundi 29
JUIN	Mercredi 28
JUILLET	Jeudi 27

Mais le plus important n'est peut-être plus là. Parcoursup est désormais le vrai juge des études secondaires, et force est de constater que la déliquescence du bac a là aussi des conséquences délétères. En effet, malgré sa relative facilité jusqu'en 2019, cet examen donnait le « la » : on connaissait le type d'épreuve classique et son échelle de notation. Les professeurs chevronnés s'y adaptaient, et peu ou prou, à de rares exceptions près, les notes de tous les établissements étaient comparables. Il était en effet difficile d'attribuer 15 de moyenne sur l'année à une classe qui aurait 7 au bac, et inversement.

Ce n'est désormais plus le cas. Noter avec l'échelle de notes de 2019 les élèves de 2022, c'est les pénaliser face à leurs camarades de lycées moins exigeants. Mais à une classe qui aurait valu 8 en 2019, faut-il mettre 10 ? 12 ?

14 ? Et comment le faire sans mentir à nos élèves sur leur niveau réel ? **Faut-il mettre une « vraie note » et une « note Parcoursup » comme il se murmure que cela se fait ici ou là ?** Faut-il ériger les sujets et barèmes tombés en 2022 en modèles pour 2023 ? Ou bien reviendrons-nous à un niveau d'exigence un peu plus exigeant ?

On aimerait de la part de notre institution des consignes claires et pérennes, ainsi qu'une cohérence entre les programmes exigeants que nous sommes tenus d'appliquer et les épreuves allégées auxquelles sont confrontés nos élèves. Mais à l'heure du « en même temps », c'est sans doute beaucoup demander !

Loïc VATIN, Président académique



## 500 000 EUROS POUR RÉFLÉCHIR À DES THÈMES DE RÉFLEXION !

Le cabinet McKinsey a réalisé en 2020 une mission portant sur l'évolution du métier d'enseignant pour le compte de la DITP (direction interministérielle de la transformation publique) et du ministère de l'Éducation nationale.

Voici retranscrit l'échange (<https://www.youtube.com/watch?v=mE1i2MkccFw>) entre Mme Éliane Assassi, rapporteur de la commission d'enquête du Sénat et M. Karim Tadjeddine, directeur associé senior de Mc Kinsey France responsable du pôle secteur public. Il est à noter que **les tournures grammaticales particulières du représentant de McKinsey ont été conservées telles quelles**, afin de bien rendre compte de la « limpidité exemplaire » de ses propos.

E.A. : Vous avez obtenu un contrat d'un montant de 496 800 euros pour « évaluer l'évolution du métier d'enseignant ». Pouvez-vous nous dire à quoi a abouti cette mission ?

K.T. : Notre rôle a été d'accompagner la DITP pour organiser un séminaire qui était prévu par le ministère en lien avec son organisation internationale pour réfléchir à quelles étaient les grandes tendances d'évolution de marché de... de... de... des évolutions du secteur de l'enseignement, quelles étaient les évolutions aussi attendues du métier de l'enseignant et à ce titre quelles pouvaient être les évolutions autour du métier d'enseignant.

Nous travaillons maintenant depuis une vingtaine d'années **autour de l'analyse de l'évolution des systèmes d'éducation**.

E.A. : (petit rire) Oui... je trouve que cette réponse est un peu imprécise. C'est un sujet qui pourrait être un sujet d'ampleur. C'est une somme assez conséquente quand même, donc ça a abouti à quoi précisément ?

K.T. : Ça a conduit, Madame la rapporteure (sic), à l'ensemble de travaux qui ont été réalisés avec à la fois la DITP et le ministère de l'éducation donc il s'agissait d'une part de travaux de benchmarking de comparaison de quelles avaient été les évolutions faites par un certain nombre de pays européens pour anticiper les évolutions du métier d'enseignant.

Bien analyser également quelles étaient les évolutions du système d'éducation, des évolutions du pilotage du système éducatif pour l'ensemble des pays européens et donc de

réfléchir à un certain nombre de thèmes de réflexion qui étaient prévus pour la tenue d'un séminaire avec les... les... les responsables enseignants qui était prévus en février 2021, Madame.

E.A. : Donc il y avait des responsables des enseignants qui collaboraient ?

K. T. : Oui Madame la rapporteure (sic).

E. A. : D'accord, merci.

Après cet échange éloquent, voici quelques extraits du rapport de la commission d'enquête sénatoriale (<http://www.senat.fr/rap/r21-578-1/r21-578-125.html>) :

« Dès le départ de la mission, le recours à McKinsey ne présentait pas d'intérêt démontré. Avec le recul, **cette décision apparaît à la fois coûteuse et inopportune.** »

« Le coût de cette mission pour l'État s'élève à près de 500 000 euros, soit 3 312 euros par jour de consultant mobilisé. »



« Le ministère de l'Éducation nationale n'a pas véritablement cherché à mobiliser ses propres ressources prospectives. »

« Par ailleurs, McKinsey n'a jamais cherché à associer à sa réflexion la communauté enseignante ou les représentants syndicaux. Au cours de sa mission, **seuls des experts et de hauts fonctionnaires du ministère ont été entendus** par le cabinet. »

« Dans ce contexte, les travaux de McKinsey pouvaient difficilement constituer un apport véritablement "factuel et consensuel" pour reprendre les mots du ministère, en particulier sur les questions de rémunération au mérite des professeurs et de gouvernance des établissements. »

Tout est dit !

Ludovic GELLÉ, membre du Bureau

## CONTRACTUELS

Cette année, la situation des contractuels est paradoxale à plus d'un titre.

En effet, on entend dans les médias les multiples échos des voix criant au manque de professeurs. On n'a, paraît-il, jamais autant recruté de contractuels. **Notre recteur a même affirmé dans les médias qu'il donnait la priorité aux contractuels** plutôt qu'aux titulaires afin d'éviter une pénurie d'enseignants !

On s'attendrait dès lors à ce que les collègues en CDD obtiennent des postes sans difficulté. Hélas, ce n'est pas le cas, et nombreux sont ceux qui n'ont encore eu aucune nouvelle du rectorat !

Le SNALC essaye d'intervenir au cas par cas auprès de la DPE 2, mais force nous est de constater que le dialogue est de plus en plus difficile. Le service semble, plus que jamais, dépassé par la situation.

**Pour restaurer le dialogue et nous donner encore plus de poids face à l'administration, il est donc crucial que les contractuels soutiennent le SNALC aux élections professionnelles (CCP, CSA académique, CSA ministériel).**

Safia MEDINI, Responsable Contractuels

**Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre  
votez et faites voter  
SNALC !**

## AESH

Le SNALC est, comme vous le savez, très investi auprès des AESH. Nous organisons de nombreux colloques sur des thèmes divers, qui ont un grand succès.

Les deux derniers ont eu lieu en octobre à Paris et à Melun, et ceux qui parmi vous ont pu y participer témoigneront de la qualité de nos intervenants.

Parallèlement, le SNALC soutient toujours individuellement ses adhérents, notamment AESH, et nos interventions auprès de l'administration sont très souvent suivies d'effet.

Pour continuer à vous servir avec la même efficacité, **il est donc crucial que les AESH soutiennent le SNALC aux élections professionnelles.**

Franck MOULS, Vice-Président

## CAPA, CAPD : CE QUI CHANGE

Pour les professeurs des écoles, rien ne change : les CAPD sont maintenues dans les mêmes conditions.

Pour les professeurs du second degré, les CAPA par corps (agrégés, certifiés, PLP, EPS, CPE...) sont remplacées par **une unique CAPA 2d degré !**

Enfin, pour tous, il faut aussi voter pour le **CSA académique** et le **CSA national** (Comité social d'administration).

Bref, premier ou second degré, contractuel ou titulaire, il faut participer à 3 scrutins :

- **CSA national**
- **CSA académique**
- **CAPA 2d degré ou CAPD ou CCP**

Accès au PORTAIL ÉLECTIONS à partir du 13 octobre  
<https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022>  
et au compte électeur

**IDENTIFIANT**  
(adresse électronique  
professionnelle)

+

**MOT DE PASSE**  
(créé par l'électeur)

À partir du 1<sup>er</sup> décembre :



+

**CODE DE VOTE**  
(notice de vote)

**= accès à la plateforme de vote électronique**